

# Dossier de Presse

**BUREAU COMMUNAUTAIRE**  
**Mardi 20 décembre 2022**  
**Château-Salins**

## ORDRE DU JOUR

---

### **DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE** Rapporteur : Gérard MEYER

Soutien aux entreprises, commerçants et artisans du Saulnois – Versement de subventions d'aide à l'investissement

### **SCHÉMA DE MUTUALISATION, RÉSEAUX ET MOBILITÉ** Rapporteur : Nicolas KARMANN

- Electrification – Article 8 – Travaux d'enfouissement des réseaux électriques – Versement de subvention aux communes – Année 2022

### **HABITAT ET URBANISME** Rapporteur : Thierry CHATEAUX

- Programme Habiter-Mieux 2022 – Versement de subvention
- ADIL 57 – Réseau « France Rénov » - Espace « FAIRE – info énergie » de Moselle Centre Sud – Versement de la cotisation au titre de l'année 2022

### **ANIMATIONS FESTIVES ET CULTURELLES** Rapporteur : David BARTHELEMY

- Soutien aux évènementiels – Programme 2022-2026 – Versement au Conseil de Fabrique de Munster pour sa manifestation « Balade autour de la collégiale Saint-Nicolas »
- Soutien aux évènementiels – Programme 2022-2026 – Versement à l'Association « Les Salines Royales » de Dieuze pour les manifestations « Les Marchés de Noël du Saulnois »

### **DÉCHETS MÉNAGERS ET ÉCONOMIE CIRCULAIRE** Rapporteur : Christophe ESSELIN

- Accès à la déchèterie de Dieuze par les habitants des communes d'Assenoncourt, Azoudange, Fribourg, Guermange et Desseling – Convention entre la Communauté de Communes du Saulnois et le PETR du Pays de Sarrebourg – Année 2023
- Collecte des encombrants au sein du Territoire du Saulnois – Convention entre la Communauté de Communes du Saulnois et l'ASSAJUCO – Année 2023

### **EMPLOI, FORMATION ET INSERTION SOCIALE** Rapporteur : Christelle PILLEUX

- Association Hélice Saulnoise – Versement de la cotisation – Année 2022

# DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

## SOUTIEN AUX ENTREPRISES, COMMERÇANTS ET ARTISANS DU SAULNOIS – VERSEMENT DE SUBVENTIONS D'AIDE À L'INVESTISSEMENT

Le règlement d'intervention pour le soutien aux entreprises, commerçants et artisans de l'année 2022 permet de cofinancer leurs investissements, à hauteur de 20 % de la dépense « éligible » (en € HT), sur une base de dépenses minimum de 5 000,00 € HT. Le plafond de la subvention s'élève à 3 000,00 €.

La subvention est versée après réception des factures acquittées de travaux ou prestations réalisés.



Structure bénéficiaire	Nature de l'opération	Montant des dépenses retenues en euros HT	Montant de la subvention proposée
SARLU/EURL AMH, 3, rue Poincaré à DIEUZE	Création d'un salon d'esthétique	19 652,58 € HT	3 000,00 €
SNC BOULANGERIE PATISSERIE WARTH, 5, route de Dieuze à FRANCAITROFF	Véhicule de tournées	29 264,01 € HT	3 000,00 €
SARL DORR ET FILS, 14, rue de Saint Avold à FRANCAITROFF	Travaux de récupération de chaleur sur groupes frigorifiques	17 968,60 € HT	3 000,00 €
SARL GAUTHIER BROTHERS, 19, rue des Petites Salines à VIC SUR SEILLE	Modernisation, sécurisation et amélioration des locaux d'activité	7 240,00 € HT	1 448,00 €

## SCHÉMA DE MUTUALISATION, RÉSEAUX ET MOBILITÉ

### ÉLECTRIFICATION – ARTICLE 8 – TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT DES RÉSEAUX ÉLECTRIQUES – VERSEMENT DE SUBVENTION AUX COMMUNES – ANNÉE 2022

L'article 8 du Contrat de Concession, établi entre ENEDIS et la CCS, prévoit un soutien financier par ENEDIS, à hauteur de 40 % du coût hors TVA, des travaux d'enfouissement de réseaux programmés dans l'année, par les communes. dans le cadre d'une enveloppe globale de 42 500 euros.

Les membres du Bureau Communautaire valideront les subventions pour les travaux réalisés en 2022, par les communes de Virming, Fresnes-en-Saulnois et Château-Salins.

Commune	Rue	Montant des travaux éligibles HT - CALCUL ENEDIS	Montant maximum de la subvention (40 %)	Représentation % du montant total éligible	Montant de la subvention attribuée par rapport à enveloppe totale
VIRMING	Travaux d'enfouissement des réseaux - Rue principale	45 901,42 €	18 360,57 €	16,37%	6 957,18 €
FRESNES EN SAULNOIS	Travaux d'enfouissement des réseaux - Place des Tilleuls	86 774,00 €	34 709,60 €	30,95%	13 152,15 €
CHÂTEAU-SALINS	Travaux d'enfouissement des réseaux - Route de Coutures	147 727,00 €	59 090,80 €	52,68%	22 390,67 €
		280 402,42 €	112 160,97 €	100,00%	42 500,00 €

## PROGRAMME « HABITER-MIEUX » - VERSEMENT DE SUBVENTIONS



Afin de mettre en œuvre sa compétence en matière d'habitat, et en particulier la rénovation énergétique des bâtiments, la CCS s'est engagée, depuis plusieurs années, dans une démarche collaborative avec l'Agence

Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat (ANAH) à travers le « Programme HABITER MIEUX ».

Ce dispositif vise à **soutenir financièrement les propriétaires privés** qui souhaitent réaliser des travaux de rénovation énergétique de leur logement. Le « Programme Habiter Mieux » est cadré par des conditions d'éligibilité définies par l'ANAH, principal organisme de subventionnement.

Trois dossiers ont été notifiés par l'ANAH pour mise en paiement suite à l'achèvement des travaux. Les propriétaires bénéficieront, chacun, d'une subvention de 500 € de la part de la CCS, en plus des subventions nationales, pour un montant total de 1 500 euros.

## ADIL 57 – RÉSEAU « FRANCE RÉNOV » - ESPACE « FAIRE – INFO ÉNERGIE » DE MOSELLE CENTRE ET SUD – VERSEMENT DE LA SUBVENTION AU TITRE DE L'ANNÉE 2022.

L'ADIL 57 s'engage, à son initiative et sous sa responsabilité, à développer et animer l'Espace Energie FAIRE (Faciliter Accompagner Inciter à la Rénovation Énergétique) implanté à Morhange et permettant de renseigner les habitants, les professionnels et les élus du territoire, sur la rénovation énergétique.

Le « Conseiller Energie » a pour mission principale d'informer gratuitement et de manière objective sur l'efficacité énergétique, les énergies renouvelables et le changement climatique.

Le Bureau Communautaire sera invité à approuver le versement de la cotisation annuelle de la CCS à l'ADIL 57, pour l'année 2022, d'un montant de 0,10 € par habitant (soit 2 910.30 €), dans le cadre de la convention pluriannuelle 2021-2022-2023, qui permet à notre territoire de bénéficier du réseau «France Rénov».



# ANIMATIONS FESTIVES ET CULTURELLES

## SOUTIEN AUX ÉVÉNEMENTIELS – VERSEMENT DE SUBVENTIONS À DES ORGANISATEURS DE MANIFESTATIONS

### Balade autour de la Collégiale Saint-Nicolas

- Organisateur : Conseil de Fabrique de Munster
- Dates et lieu : le samedi 12 novembre 2022 à Munster
- Cette manifestation est le fruit d'une collaboration entre l'association «La nature au tour» et le conseil de fabrique de Munster, dans le but de mettre en lumière la collégiale de MUNSTER, pour collecter des fonds destinés à l'entretien de la collégiale, mais également, pour financer la thérapie d'une petite fille autiste. Cet événement inédit à Munster s'est déroulé en soirée avec un programme varié : visite autour de la collégiale, deux concerts de chant choral et un marché artisanal avec diverses animations.
- Montant de la subvention : 387,92 €

### Les marchés de Noël du Saulnois

- Organisateur : Association des Salines Royales de Dieuze
- Dates et lieu : : Novembre/Décembre 2022 à Dieuze, Vic-sur-Seille et Château-Salins
- Les marchés de Noël du Saulnois se déroulent sur 3 week-ends consécutifs à partir du 3 décembre 2022, à Dieuze, Vic-sur-Seille et Château-Salins. Ils participent à animer la vie locale et artisanale par le biais d'animations et la présence d'exposants locaux.
- Montant de la subvention : 1 500€

# DÉCHETS MÉNAGERS ET ÉCONOMIE CIRCULAIRE

## ACCÈS À LA DÉCHÈTERIE DE DIEUZE PAR LES HABITANTS DES COMMUNES D'ASSENONCOURT, AZOUDANGE, FRIBOURG, GUERMANGE ET DESSELING – CONVENTION ENTRE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU SAULNOIS ET LE PETR DU PAYS DE SARREBOURG – ANNÉE 2023

Une Convention entre la CCS et le Syndicat Mixte du Pays de Sarrebourg prévoit l'accès à la déchèterie de Dieuze, pour les habitants des communes d'Assenoncourt, Azoudange, Fribourg, Guermange et Desseling. Les membres du Bureau Communautaire devront valider cette convention pour l'année 2023. Celle-ci prévoit une contrepartie financière de la part du PETR du Pays de Sarrebourg, à hauteur de 34 euros par habitant de ces communes soit 629 habitants. Le montant de cette participation sera proratisée par rapport au nombre de jours d'ouverture effective de la déchèterie de Dieuze, compte-tenu des travaux de sécurisation qui y sont prévus en 2023.



## COLLECTE DES ENCOMBRANTS AU SEIN DU TERRITOIRE DU SAULNOIS – CONVENTION ENTRE LA CCS ET L'ASSAJUCO-EMMAUS DE DIEUZE – ANNÉE 2023

L'assemblée devra approuver la convention entre la CCS et l'ASSAJUCO-EMMAUS de Dieuze pour l'année 2023. Celle-ci définit les conditions et les modalités de collecte des objets encombrants des habitants des 128 communes membres de la CCS.

Elle définit également les modalités d'accès du personnel de l'ASSAJUCO-EMMAUS de Dieuze aux déchèteries du territoire, dans l'exercice de leurs missions.



Les objets encombrants (congélateur, lave-linge, radiateur, meubles...) réutilisables ou non, peuvent être collectés au domicile des particuliers. Ils peuvent être réparés et mise en vente dans les boutiques de l'ASSAJUCO Emmaüs.

# EMPLOI, FORMATION ET INSERTION SOCIALE

## ASSOCIATION HÉLICE SAULNOISE – VERSEMENT DE LA COTISATION – ANNÉE 2022

L'Association Hélice Saulnoise intervient dans le domaine de l'emploi de salariés en insertion, encadrés par des professionnels, en vue d'offrir des services aux collectivités et aux associations (entretien, espaces verts, second œuvre et petits travaux de maçonnerie). Ces activités participent à l'insertion sociale de notre territoire. C'est pourquoi, il sera proposé aux membres du Bureau Communautaire de renouveler notre adhésion à cette association pour un montant de 40€.





14 Ter, Place de la Saline  
57170 CHÂTEAU-SALINS

Tel : 03 87 05 11 11  
[administration@cc-saulnois.fr](mailto:administration@cc-saulnois.fr)

Contact Presse:  
Cécile CHAPUT  
Tel : 03 87 05 80 76 ou 06 79 66 07 46  
[cecile.chaput@cc-saulnois.fr](mailto:cecile.chaput@cc-saulnois.fr)